



CONDITIONS GÉNÉRALES POUR LES COURS PARTICULIERS D'ARTS DU SPECTACLE

Veuillez consulter notre brochure des activités extrascolaires 2023-2024 pour prendre connaissance des cours particuliers proposés.

Inscriptions

Les inscriptions pour les cours particuliers sont possibles à tout moment pendant l'année.

Le programme extrascolaire et les horaires sont disponibles en ligne afin que vous puissiez prendre connaissance des cours particuliers proposés.

Merci de nous contacter à l'adresse extracurricular@cdl.ch pour plus d'informations.

L'inscription se fait sur une base semestrielle : nous créerons un forfait en fonction de la date de début des cours.

Merci de compléter le formulaire d'inscriptions sur notre site.

Dates et lieux

- **Semestre 1** : Du 28 août au 15 décembre 2023
- **Semestre 2** : Du 08 janvier au 14 juin 2024

Tous les cours particuliers ont lieu dans les locaux du CDL.

Facturation

- L'engagement pour les cours particuliers d'arts du spectacle est pour la totalité du semestre, les annulations anticipées ne sont pas éligibles pour des ajustements de coûts et les frais pour le semestre restent dus en totalité.
- Les leçons sont facturées à l'avance et basées sur la date de début du premier cours.
 - Si vous inscrivez votre enfant après le début du semestre, vous serez facturé pour le nombre de leçons restantes pendant le semestre.
- Les cours commencés au cours du semestre 1 mais après le processus de facturation (octobre) seront facturés avec l'inscription du semestre 2.



Annulations

- Pour des raisons d'organisation, veuillez prendre le temps de signaler toute absence à extracurricular@cdl.ch.
- CDL : Il peut arriver que les cours particuliers d'arts du spectacle soient affectés par des situations indépendantes de notre volonté, comme une maladie ou une absence imprévue, auquel cas les cours peuvent être annulés. Un cours de rattrapage est alors proposé (voir ci-dessous).
- **De la part des parents/tuteurs** : Si vous décidez d'annuler, pour toute autre raison que médicale, il n'y aura malheureusement pas de remboursement possible, ni de leçon de rattrapage offerte. Si la raison est d'ordre médical, un cours de rattrapage sera programmé vers la fin de chaque semestre, sur présentation d'un certificat médical fourni dans les 72 heures suivant le cours manqué.

Cours de rattrapage

Un cours de rattrapage sera proposé à tous les élèves dont le cours a été annulé par le CDL ou manqué pour une raison médicale certifiée, conformément à notre politique d'annulation. Un cours de rattrapage sera organisé vers la fin de chaque semestre à une date et une heure convenues, en fonction de la demande des élèves et de la disponibilité des professeurs.

Contact

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : extracurricular@cdl.ch.